

## DÉCISION du Bureau de la Communauté

### DB 2023-052 : Ciné sous les étoiles – Programmation 2023

Le 25 mai 2023, le Bureau dûment convoqué par le Président, le 24 mai 2023, s'est réuni au siège de la communauté de communes à Quillan.

ETAIENT PRESENTS : Francis SAVY, Elvire ANDREWS, Yves ANIORT, Anthony CHANAUD, Jacques MAMET, Christian SOULA, Alfred VISMARA, Mohammed EL HABCHI et Bernard VAQUIE.

EXCUSE : Jacques GALY.

Dans le cadre de différents partenariats, la Communauté de communes des Pyrénées audoises et l'association ACCESS œuvrent pour la valorisation d'action culturelle dans nos villages. La collectivité sollicite l'association pour coconstruire le projet « Ciné sous les étoiles ».

Pour l'édition 2023, il s'agit de proposer huit dates réparties équitablement durant tout l'été sur diverses communes du territoire.

Cette édition 2023 prévoit des soirées cinéma dans les villages suivants (deux par ancien canton en règle générale) :

- Val du Faby
- St Louis et Parahou
- Peyrefitte du Razès
- Val de Lambronne
- Belcaire
- Aunat
- Axat
- Cailla

Un catalogue des films est envoyé à chaque mairie qui en choisit un parmi la sélection et informe la Communauté de communes ainsi que Access de son choix en termes de film et de date.

La collectivité se charge ensuite des contrats- conventions avec Collectivisions, ainsi que de tout le volet communication. A cet effet, chaque commune dispose pour son évènement :

- D'une affiche générique reprenant toutes les dates de l'été
- D'une affiche personnalisée faisant un focus sur la soirée de la commune en question
- D'une diffusion de l'information via nos réseaux sociaux

Le jour J, l'accueil du public se fera dès 19h avec un temps convivial bien souvent organisé par la commune accueillante, puis un début de projection à la tombée de la nuit. Le personnel des services techniques de la CCPA est mis à disposition pour cet évènement ; à cet effet, un agent de la collectivité sera en support de l'association ACCESS pour la partie logistique liée à l'installation de la sonorisation, de l'écran ainsi que tous les raccordements électriques adéquats.

Il incombe à la commune accueillant de préparer le site (chaises, tables, autres comme elle le souhaite) et de veiller à proposer une solution de replis en cas de mauvais temps.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition exposée ci-dessus ;
- **VALIDE** les conventions de partenariat qui seront proposées inhérentes à ce projet.

Ainsi délibéré à Quillan, le 25 mai 2023

Transmis au représentant de l'Etat, le  
07.06.23  
Le Président certifie qu'un extrait de la  
présente délibération a été affiché  
conformément à la loi, le 07.06.23

